

Vendredi 5 février 2021,

À l'attention des assistantes maternelles

Objet : Tarification incitative pour les ordures ménagères

Madame, Monsieur,

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée en 2015 entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. Pour répondre à cette obligation, le Conseil Communautaire d'ELAN a voté le principe de la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du territoire. La REDEVANCE INCITATIVE consiste à adapter la facturation à chaque usager en fonction de la quantité de déchets qu'il produit (poubelle de maison hors tri sélectif).

La première étape lancée début janvier a été l'inscription de chaque foyer et professionnel, au SERVICE DÉCHETS de LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN. Ce recensement va nous permettre de lancer l'étude concrète pour sa mise en œuvre.

Vous êtes nombreux.ses, professionnels.les de la Petite Enfance, à nous avoir fait part de vos interrogations. Nous sommes sensibles à votre situation en effet particulière. Les enfants que vous accueillez ne font pas partie de votre foyer et comment évaluer et répartir le coût de ce service sur les frais de garde ? Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude de notre côté, nous ne manquerons pas de revenir vers vous via le RAM pour vous informer des solutions qui s'offriront à vous.

En attendant, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le formulaire « particulier » (le rose) en nous mentionnant votre activité. En effet ce formulaire va nous permettre notamment de passer la commande de bacs pucés indispensables pour les collectes dès 2022.

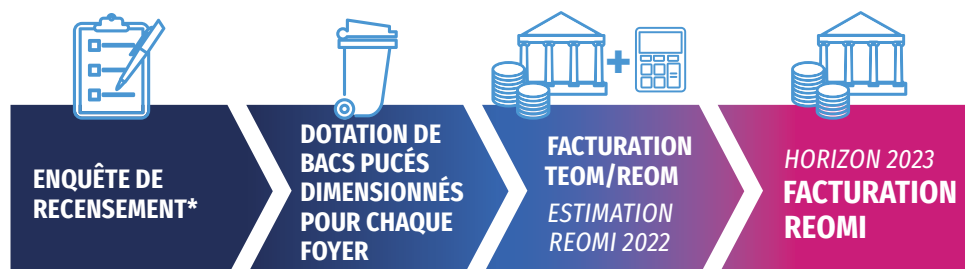
Cordialement,

Jean-Jacques DUPRAT
Vice-président en charge du développement durable,
de la transition énergétique, de la mobilité et des déchets.



LES ÉTAPES À VENIR :

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



**Allégeons
nos poubelles !**